



EXERCICES DE L'ARQUEBUSE ET DE LA NAVIGATION

Bernex, le 16 février 2022

MESURES DE PROTECTION SANITAIRE COVID-19

Suite à l'annonce du Conseil fédéral du 16 février 2022, l'ensemble des mesures sanitaires COVID 19, lié aux milieux professionnels et sportifs, sont levées, ceci dès le 17 février 2022 !

Dès cette date, les mesures édictées préalablement par les EAN, sont abolies avec effet immédiat !

Je me dois de saluer et de remercier, l'ensemble des intervenants qui ont permis aux EAN de continuer à fonctionner, presque normalement, en mettant en application les mesures de lutte contre cette pandémie ! Merci à tous les Arquebusiers, pour leur patience et leur discipline tout au long de cette période restrictive d'activités.

Cependant, j'aimerais recommander à tous de maintenir une certaine vigilance et de ne pas mettre au panier les réflexes de base qui nous ont permis de passer, avec plus ou moins de réussite, au travers de ces périodes difficiles !

A tous, je demande de rester vigilant et de continuer malgré tout à observer les consignes suivantes :

Généralités :

- Les personnes présentant des symptômes du virus sont interdites de stand,
- La désinfection des mains va rester en place de manière prolongée, celle-ci s'étant montrée d'une efficacité redoutable, pour la lutte contre la propagation du virus.
- L'accès des non-membres aux bâtiments et installations des EAN est à nouveau possible, ceci avec les restrictions d'usage en vigueur avant les mesures restrictives.
- Les équipements de désinfection des emplacements de tir sont, pour l'instant, laissés en place et doivent être utilisés par les tireurs, de manière préventive.

Encore une fois Merci de votre engagement pendant ces deux ans de restrictions.

PRO DEO ET PATRIA

Le Président

André Maury